opusdei.org

Affaire Catherine Tissier : « Beaucoup de bruit pour rien...

>>

La justice vient de rendre son jugement dans le procès qui opposait Catherine Tissier à son ancienne école.

24/11/2011

Au terme de 10 ans de procédure, la justice n'a constaté aucune irrégularité ni dans les enseignements pratiques ou théoriques dispensés à l'école hôtelière Dosnon dont l'Opus Dei assure l'aumônerie, ni dans le fonctionnement de l'ACUT, son association gestionnaire.

La prélature de l'Opus Dei se réjouit de ce jugement en première instance, qui confirme que le personnel de l'école applique avec professionnalisme les directives de l'Education Nationale.

Elle est heureuse que sa collaboration spirituelle avec l'école puisse continuer et contribuer ainsi au beau travail de formation humaine et professionnelle réalisé à l'école Dosnon.

Durant les dix années d'enquête, l'accusation s'est acharnée, en vain, à impliquer l'Opus Dei, institution de l'Eglise catholique. La prélature rappelle que tous les griefs qui lui étaient adressés ont été définitivement écartés par un arrêt de la cour d'Appel de Paris du 16 décembre 2010 et qu'elle n'est pas partie prenante dans ce procès. Elle regrette l'amalgame orchestré par la partie civile qui, en médiatisant ce jugement, a cherché à colporter une image caricaturale de l'institution et de ses membres.

L'Opus Dei fait confiance à la justice, comme elle l'a fait tout au long de ce procès et a bon espoir que le 1er jugement, solidement motivé, soit confirmé en appel.

pdf | document généré automatiquement depuis <u>https://opusdei.org/fr-fr/article/affaire-catherine-tissier-beaucoup-de-bruit-pour-rien/</u> (26/11/2025)